

Demande de prise en charge pour médecins salariés
Programme DPC ACCREDITATION / GESTION DES RISQUES - 2018
N° Action 36451800011

A transmettre à la Direction des Affaires Médicales de votre établissement
Pour tous renseignements complémentaires, contactez par mail
le secrétariat_accréditation : secretariatcefa@gmail.com

Coordonnées du praticien hospitalier

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement :

Service :

N° RPPS :

Tel portable : ___/___/___/___/___ Adresse mail : _____@_____

1. Frais d'inscription au CEFA HGE (obligatoire chaque année) : 46 euros paiement

direct en ligne sur le site internet du CEFA-HGE : <http://www.cefa-hge.fr/>.

Somme réglée par l'Etablissement (RIB sur demande) ou secondairement remboursée au Praticien.

2. Coût programme DPC ACCREDITATION / GESTION DES RISQUES pour établissement :

- **400.00€ (sans APP Web)**
- **500.00€ (avec APP Web CEFA)**

Programme de DPC porté par le CEFA HGE (Collège Evaluation Formation Accréditation) organisme DPC validé et enregistré sur le site de l'ANDPC sous le n° 3645.

ATTENTION :

- le coût du programme DPC n'inclut pas les frais d'inscription à la session FMC ou congrès et les frais de déplacements.
- La validation du DPC se fera lorsque la démarche DPC du PH sera effectuée en TOTALITE et qu'elle sera validée par la commission accréditation du CEFA (experts HAS)

Accord daté avec signature et tampon de la Direction des Affaires Médicales :